

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MARNE ET CHANTEREINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le seize mai 2012, se sont réunis au siège de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, sous la présidence de M. Jean-Jacques MARION.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la ville de Brou sur Chantereine :

M. Gerle, Mme Mourot, M. Gillet et Mme Bertheau.

Pour la ville de Chelles :

M. Garnier, M. Bégué, M. Rodriguez, M. Le Bescond, M. Toufik Bouallaga, Mme Perroteau, M. Philippon, M. Ferrer et M. Mamou.

Pour la ville de Courtry :

M. Pilard, Mme Bahri, M. Prené et M. Houbiguan.

Pour la ville de Vaires-sur-Marne :

Mme Coulais, M. Vincent, M. Guillaume, M. Aveline, M. Bourre, M. Vaultier, M. Darloy et M. Toffolon.

ETAIT EXCUSE : M. José Peloille.

ETAIENT ABSENTS : M. Emeric Bréhier et Mme Patricia Lavorata.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Jean-Pierre Noyelles à Mme Monique Coulais
M. Antonio De Carvalho à M. Frédéric Gillet
M. Jean-Marc Ferrand à M. Bernard Garnier
Melle Eva Gerle à M. Eddie Gerle
M. Mohammed Bouallaga à M. Jean-Jacques Marion
Mme Lydie Autreux à M. Jean-Paul Bégué
M. Augustin Mignondo à Mme Marie-Annick Perroteau
M. Paul Athuil à M. Antoine Rodriguez
M. Frank Mouly à M. Luc Darloy
M. Gilles Vigier à M. Toufik Bouallaga
M. Hubert Pipard à M. Jacques Philippon
M. Pierre Houard à M. Denis Prené
M. Pierre-Jean Prillard à M. Philippe Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Annick Perroteau.

Conseil communautaire du 23 mai 2012

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **APPROUVÉ** la demande de retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine du Syndicat Mixte Intercommunal d'Études, de Programmation et de Révision du Schéma Directeur (SMIEPRSD) Marne Nord, **DÉCIDÉ DE SOLLICITER** le Syndicat Mixte Intercommunal d'Études, de Programmation et de Révision du Schéma Directeur (SMIEPRSD) Marne Nord afin qu'il prononce un avis sur la demande de retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **INFORMÉ** les communes membres du SMIEPRSD Marne Nord de la demande de retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **INFORMÉ** Monsieur le Préfet afin de mettre en œuvre la procédure de retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine du SMIEPRSD Marne Nord (unanimité : 39 pour) ;
- **APPROUVÉ** l'entrée de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine dans le capital de la SEM Aménagement 77 à hauteur de 500.000 €, **DIT** que la somme de 500.000 € sera versée sur 4 ans comme suit :
 - o 275.000 € lors de l'exercice 2012 ;
 - o 75.000 € lors de l'exercice 2013 ;
 - o 75.000 € lors de l'exercice 2014 ;
 - o 75.000 € lors de l'exercice 2015 ;**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget communautaire 2012 et seront prévus lors des exercices suivants (unanimité : 39 pour) ;
- **ACCORDÉ** sa garantie totale à l'OPHI Marne et Chantereine Habitat concernant une opération d'acquisition-amélioration de 143 logements située Résidence « Les Cressonnières » à Chelles, pour un emprunt d'un montant total de 579.499 euros, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt, soit 50 ans, à hauteur de 579.499 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de financement au terme de cette période, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 35 pour, 4 abstentions) ;

- **ACCORDÉ** sa garantie totale à l'OPH Marne et Chantereine Habitat concernant une opération de création de 7 logements et d'une loge au rez-de-chaussée des bâtiments située 8, 10 et 12 rue Turgot, à Chelles, pour quatre emprunts d'un montant total de 657.870 euros, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts destinés à la construction, et de 50 ans pour les prêts destinés à l'acquisition des terrains, à hauteur de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Marne et Chantereine Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, majorée des intérêts courus pendant la période de financement et capitalisés au terme de cette période, **PRÉCISÉ** que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 35 pour, 4 abstentions) ;

- **ACCORDÉ** sa garantie totale à l'OPH Marne et Chantereine Habitat concernant une opération de construction de 28 logements BBC sise rue Laënnec, à Chelles, pour quatre emprunts d'un montant total de 3.511.649 euros, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts destinés à la construction, et de 50 ans pour les prêts destinés à l'acquisition des terrains, à hauteur de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Marne et Chantereine Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, majorée des intérêts courus pendant la période de financement et capitalisés au terme de cette période, **PRÉCISÉ** que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 35 pour, 4 abstentions) ;

- **ACCORDÉ** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de trois emprunts, d'un montant total de 4.773.110,00 euros, souscrits par Marne et Chantereine Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations concernant le financement de l'opération d'acquisition-amélioration de 33 logements diffus situés sur la commune de Chelles, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt :

- PLS Construction : soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 881.000,00 euros majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période ;
- PLS Foncier : soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 2.055.575,00 euros majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période ;
- PLS Complémentaire : soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1.836.535,00 euros majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période ;

PRÉCISÉ que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Marne et Chantereine Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, **PRÉCISÉ** que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à Marne et Chantereine Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 35 pour, 1 abstention, 3 contre) ;

- **APPROUVÉ** le règlement d'attribution des aides communautaires dans le cadre du PIG intercommunal d'amélioration de l'habitat privé, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention d'un montant de 1.500 € au Syndicat des Amicales de locataires de Marne et Chantereine au titre de l'année 2012, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ADOPTÉ** la grille tarifaire unique des écoles du Conservatoire de musique Marne et Chantereine pour la saison 2012/2013, incluant une stabilité des tarifs, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette question (unanimité : 35 pour, 4 abstentions) ;
- **FIXÉ**, pour l'année scolaire 2012/2013, l'aide communautaire aux familles pour l'acquisition de la carte IMAGINE'R, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer les contrats correspondants à ce dispositif d'aide entre la Communauté d'agglomération et le GIE COMUTITRES, ainsi que tous documents y afférents, **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de la Communauté d'agglomération (unanimité : 39 pour) ;
- **APPROUVÉ** le projet de convention particulière de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et la ville de Courtry pour la construction d'une nouvelle crèche située rue Charles Van Wyngène à Courtry, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document y afférent (unanimité : 39 pour) ;

- **APPROUVÉ** les tarifs fixés pour les interventions réalisées par les agents de la Direction des services techniques de la Communauté d'agglomération, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs (unanimité : 39 pour) ;
- **DÉCIDÉ DE CRÉER** une vacation pour la réalisation des interventions suivantes, qui répondent aux objectifs du projet de service du Réseau de lecture publique :
 - animations d'atelier d'écriture ;
 - rencontres de lectures publiques ;
 - conférences ;
 - débats / tables rondes ;

AUTORISÉ Monsieur le Président à signer les contrats de vacations à venir entre la Communauté d'agglomération Marne et Chantierine et les auteurs intervenants, **FIXÉ** le montant de la vacation de manière forfaitaire à 75 euros net pour une heure d'intervention, **DIT** que la rémunération est établie à l'acte, en fonction de la durée de l'intervention, **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2012, chapitre 012 (unanimité : 39 pour) ;
- **DÉCIDÉ** de prendre en charge la cotisation à l'Ordre des Architectes, d'un montant de 700 € pour l'année 2012, dont est redevable l'architecte communautaire, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs ;
- **PRIS ACTE** des marchés publics conclus du 16 mars au 11 mai 2012 par le Président et le Bureau communautaire.

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.